

Internet : Faire sauter vos PV sur le net. Arnaque ou bon plan?

Internet

Post   par : JulieM

Publi  e le : 4/12/2008 0:00:00

S'il y a en ce moment un secteur   conomique qui ne conna  t pas la crise , c'est bien celui des contraventions de stationnement et d'exc  s de vitesse. Face    ce ph  nom  ne exponentiel, **des sites Internet et des avocats plus ou moins s  rieux vous proposent leurs services afin de les faire annuler.**

Mais avant de choisir, prenez le temps de comparer entre les diverses offres d  j   existantes et le nouveau site goodbyePV.com qui vous proposes de contester vos PV en toute l  galit  . Car un mauvais choix peut   tre lourd de cons  quence.

Pour vous facilit   la t  che voici 7 points qui diff  rencie goodbyePV.com de ses "petits camarades":



1- Un site transparent tant dans son fonctionnement que dans ses tarifs ou dans son mode de paiement. (paiement s  curis   par la Banque Populaire Val de France). Et non des syst  mes de paiement opaques (num  ros de t  l  phone surtax  s ou moyen de r  glement exotique non garantie par une grande banque fran  saise).

2- Une interface informatique brevet  e et simple d'utilisation qui vous guidera pas    pas dans les 135 motifs de contestation de vos diff  rents PV.

Sur goodbyePV.com, les proc  dures et les motifs de contestation d'un PV de stationnement diff  rent de celle d'un PV pour exc  s de vitesse. Il en va de m  me pour les PV "classiques" et les PV major  s. M  fiez-vous des sites qui "omettent" ce genre d'information et qui font croire que tous les PV se valent.

3- Plus de 135 lettres de contestations TOUTES diff  rentes r  dig  es par des avocats ou juristes sp  cialis  s et sans cesse r  actualis  es.

En effet, nous ne nous contentons pas de dupliquer la m  me lettre en ne changeant qu'un ou deux mots suivant les cas de contestations mais nous vous proposons des lettres adapt  es    chaque cas.

Petit rappel du coût des amendes pour excès de vitesse :

EXCÈS DE VITESSE	AMENDES FORFAITAIRES	SUSPENSION DU PERMIS	RETRAIT DE POINTS	AMENDE POUVANT ÊTRE PRONONCÉE PAR LE JUGE**
Inférieur à 20km/h (si la vitesse maxi autorisée est supérieure à 50km/h)	68€ (*majorée 180€)	non	1 point (Jeune conducteur 3 points)	Entre 74,80€ et 450€ (ou relaxe)
Inférieur à 20km/h (si la vitesse maxi autorisée est égale ou inférieure à 50km/h)	135€ (*majorée 375€)	non	1 point (Jeune conducteur 3 points)	Entre 148,50€ et 750€ (ou relaxe)
Egal à 20 km/h et inférieur à 30km/h	135€ (*majorée 375€)	non	2 points (Jeune conducteur 3 points)	Entre 148,50€ et 750€ (ou relaxe)
Egal à 30 km/h et inférieur à 40km/h	135€ (*majorée 375€)	risque de suspension durant 3 ans	3 points (Jeune conducteur 3 points)	Entre 148,50€ et 750€ (ou relaxe)
Egal à 40 km/h et inférieur à 50km/h	135€ (*majorée 375€)	risque de suspension durant 3 ans	4 points (Jeune conducteur 4 points)	Entre 148,50€ et 750€ (ou relaxe)
Egal ou supérieur à 50km/h (contravention de classe 5 traitée dans la rubrique Questions / Réponses).	Tribunal	risque de suspension durant 3 ans + (rétention immédiate du permis)	6 points (Jeune conducteur 6 points)	Entre 1500€ et 3000€ (ou relaxe)

4- Des honoraires clairs, raisonnables (minimum **3,99** euros maximum **15,99** euros pour un PV majoré de 375euros) et en rapport avec votre PV (À petit PV, petits honoraires. A gros PV, honoraires plus importants.

5- Une rubrique Question/réponse animée par des juristes Français, (et non par un "call center" anonyme et souvent lointain), qui vous permettra moyennant **49,90** euros de leur poser toutes sortes de questions sur le droit autoroutier Français et d'avoir une réponse sous 72heures maxi.

6-GoodbyePV.com est aussi un site qui ne vous promet pas la lune. En effet seul des motifs réels et sérieux de contestations sont susceptible d'aboutir à une relaxe.

7- Enfin méfiez-vous des sites ou des avocats qui "oublient" de faire apparaître leurs conditions générales de vente, leurs mentions légales et leurs déclarations à la CNIL ... (mentions pourtant obligatoires).

Ou qui vous proposent (imposent) de payer avant de vous expliquer comment ils comptent s'y prendre ou qui revendiquent des procédures de contestations floues (certains de ces sites sont pourtant cautionnés par des avocats!!) .

Pour toutes ses raisons, **goodbyePV.com** est-il un vrai bon plan en temps de crise et est la référence pour contester vos PV en toute légalité ? Dites-le nous !

Plus d'information sur le Site

GoodbyePV.com
9 av des Frères
17110 St Georges de Didonne
Contact:Cedric Mainil
Mobile:06.81.95.52.17

Email:c.mainil@wanadoo.fr